

PROCES VERBAL
21 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt et un février à 21 h, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **Jean Claude DUPIOL, Maire**

Date de convocation : 13 février 2018

Présents : MM DAURIAN B, PORTES JM, MISTLER JM, PLATON JM, PLANTON M, RAIMAUT V,

MMES LAFARGUE J, SERES A, DARCOS ML,

Absents excusés : LESBEGUERIE T, DUBERGEY L, Mme LALANE S, Mme BEZIADE S, BARBE Ch,

Procurations : LESBEGUERIE T à DAURIAN B, BEZIADE S à M DUPIOL, Mme LALANE S à M MISTLER, M BARBE à Mme LAFARGUE J.

Absent : DUBERGEY L,

Secrétaire de séance : M RAIMAUT Vincent

En préambule de la séance, M RASSIS président de l'Association Sporting Football Club a été invité pour présenter le projet de rénovation des stades de Bernos.

Le projet porte sur la rénovation des 2 terrains de Bernos. Il explique que CUDOS ne peut pas recevoir plusieurs matchs en même temps, et donc le choix des rénovations s'est porté sur les stades de Bernos.

Bernos sera la commune porteuse du projet d'un coût de 62000 € HT (réfection et arrosage). Des financements de 30 % du département, 30% de la Fédération de football, et 20 % par la commune de Bernos. Jusqu'à ce jour, un forage nature puise l'eau du ciron pour l'arrosage des structures.

M RASSIS explique qu'un apport financier de 5000 € d'une commune limitrophe permettrait d'optimiser les aides financières.

Durant ces travaux, le stade de Cudos sera très sollicité. Par la suite, des travaux pour apporter de la terre et des engrais rendront le stade inutilisable durant les mois de juin à aout 2018.

Concernant la participation des adhérents, les enfants fréquentant l'association sont issus des deux communes.

Il y a 210 licenciés, 2 équipes de seniors, 1 équipe de féminines. L'association est à la recherche de bénévoles ; l'école de football comprend 110 jeunes jusqu'à 17 ans.

A ce jour, l'entretien des locaux est assuré par un parent bénévole sur les structures de Bernos et Cudos ; Le club est d'accord pour ne plus percevoir la subvention communale durant les sept années à venir.

fin de l'intervention

Le compte rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

I PROJET STADE PAR LE FOOTBALL CLUB SUD GIRONDE (DELIB20180205)

Le Football Club Sud Gironde associe les communes de Cudos et Bernos et utilise les terrains de sport des deux communes. M le maire demande au conseil de délibérer sur le versement d'une subvention de 5000 € qui permettrait à l'association de bénéficier au maximum des aides financières pour mener à bien le projet de rénovation des terrains.

Où le rapport de M le maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le versement de 5000 € à l'association du Football Club Sud Gironde pour aider au financement et permettre d'optimiser le montant des subventions sollicitées,
- S'agissant de travaux d'investissements, inscrit la dépense de 5000 € au compte 204, section investissement du budget 2018 de la commune.

La décision de maintenir ou non la subvention de fonctionnement de 800 € versée à l'association jusqu'en 2017 sera déterminée lors de l'élaboration du budget.

II SALLE DES FÊTES : MONTANT DES TRAVAUX RETENUS (DELIB2018/02/06)

Lors de la dernière séance, il avait été demandé à la commission en charge des travaux de la salle des fêtes de bien revoir le coût du projet à la baisse.

Un nouveau chiffrage a été sollicité auprès de l'architecte.

Le projet revu concerne des travaux de diverses natures avec trois pôles principaux :

- la réfection de la couverture et de la zinguerie du bâtiment actuel,
- la réalisation de l'aire devant l'entrée principale de la salle avec le porche, le plan incliné, les marches, l'éclairage.

- la construction d'un WC public de 4 à 6 m² accessible depuis la place festive,

Il y aura également des reprises diverses, avant-toits, menuiseries cuisine...

Le coût global HT du projet s'élève à 90 622.95 €.

Le plan de financement est établi comme il suit :

	DEPENSES		RECETTES
LOT 1 GROS ŒUVRE	18 700.00	SUBVENTION DEPARTEMENT 30 %	22 300.00
LOT 2 CHARPENTE	32 800.00	RESERVE PARLEMENTAIRE 1.88 €	1 567.00
LOT 3 MENUISERIE ALU	6 670.00	DETR 2018 35%	31 518.00
LOT 4 PLATRERIE	1 855.00		
LOT 5 CARLAGE FAIENCE	3 300.00	AUTOFINANCEMENT	53 362.00
LOT 6 PEINTURES	1 710.00		
TOTAL TRAVAUX HT	74 345.00		

MAITRISE D'ŒUVRE 11%	8 177.95		
ETUDE DE SOL, SPS, APPEL D'OFFRES	8 100.00		
TOTAL HT	90 292.00		
TOTAL TTC	108 747.00		108 747.00

Les travaux de rénovation seraient programmés pour le 2^{ième} semestre 2018.

Toutefois, les travaux ne devraient pas gêner les locations. Dans tous les cas, les associations seront tenues informées.

M PLANTON demande si le matériel de sonorisation est inclus dans le financement.

La réponse est non : il faudra prévoir avec la sonorisation, le changement du piano chauffant.

M MISTLER propose de consulter un fournisseur pour la sono.

Le panneau indicatif proposé par M MISTLER, qui indique le fonctionnement du thermostat de la climatisation sera plastifié et affiché à proximité de ce dernier.

II BIBLIOTHEQUE : CONNAISSANCE DU NOUVEAU PROJET

M le maire fait part des dernières modifications concernant le projet de la bibliothèque qui ont eu lieu lors de la dernière réunion en présence du référent, des membres de la Bibliothèque de prêt, des bénévoles, de M DAURIAN et lui-même.

Le projet initial de rénovation d'une partie du logement St Clément est abandonné : trop difficile à réorganiser, proximité du privé (logement) et du service public (bibliothèque) dans le même bâtiment entraînant des normes de sécurité.

Un nouveau projet de création d'un bâtiment neuf qui jouxterait la salle des fêtes, côté cuisine est abordé.

M ARQUEY est chargé de l'étude concernant la création de 60 m².

L'enveloppe budgétaire devrait avoisiner les 120 000 €. A ce jour, il n'y a aucune aide financière possible.

M le percepteur a été questionné sur un éventuel emprunt par la commune pour financer les divers investissements envisagés.

Malgré un excédent de fonctionnement antérieur sur la commune, il est prudent et nécessaire de maîtriser les dépenses de fonctionnement sur les années à venir.

Un emprunt trop conséquent est à éviter à ce jour, afin de garder une situation saine sur les finances .

M MISTLER demande que l'on se renseigne sur l'acquisition d'un algeco .

Sur cet équipement, les Bâtiments de France ont donné un avis défavorable. Des dires de la BDP, la commune d'HOSTENS a installé un algeco pour sa bibliothèque, dans une zone protégée. La BDP se charge d'obtenir des informations complémentaires.

III DETTE : RECHERCHE D'EMPRUNT

Suite à la réponse évoquée dans le paragraphe ci-dessus, il sera demandé au percepteur le montant de l'emprunt que la commune peut se permettre d'octroyer.

IV EGLISES

1) ST JEAN : FONDATION DU PATRIMOINE (DELIB2018/02/07)

Il a été envisagé de réaliser la 1^{ère} tranche de travaux sur 2 ans. Des aides financières ont été sollicitées auprès de la Région, du Département, de la DRAC à hauteur de 65 %.

Le 9 novembre 2016, le conseil municipal avait délibéré favorablement pour réaliser des souscriptions auprès des particuliers, des grandes entreprises, associations et artisans avec l'aide de la fondation du patrimoine.

Le projet étant relancé, le conseil municipal sollicite de nouveau, l'aide de la fondation du patrimoine.

Suite à la décision d'entreprendre les travaux de restauration du porche de l'église St Jean, et ouï le rapport de M le maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- accepte de lancer une souscription auprès des administrés, entreprises artisans, associations pour une aide au financement des travaux de restauration du porche de l'église ST JEAN DE CUDOS.
- autorise M le maire à signer une convention avec la Fondation du Patrimoine.

Toutefois le montant des travaux de cette tranche interpelle certains élus.

Ils demandent de revoir le détail de l'étude faite par l'architecte et de ne retenir que les points urgents.

2) ARTIGUEVIEILLE

Les abords extérieurs de l'église n'étant pas éclairés, une lumière extérieure a été sollicitée pour accéder au porche lorsqu'il fait nuit.

Un devis est présenté pour un coût TTC de 722.40€.

Il est demandé d'étudier la mise en place d'une minuterie pour éviter de laisser l'éclairage allumé.

V ECOLE : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR FINANCER UN APPAREIL NUMERIQUE(DELIB2018/02/08)

Lors de la mise en place d'un plan de relance des écoles numériques rurales en 2009, la commune avait été retenue pour se doter d'une classe numérique.

Monsieur le maire rappelle qu'en 2012 la commune avait investi dans un second vidéo projecteur.

Or, à ce jour il s'avère que les deux appareils sont obsolètes.

Afin de permettre au corps enseignant de continuer à utiliser ce matériel, nous envisageons de racheter un nouvel appareil ;

Une aide de 40% sera demandée auprès du Conseil départemental de la Gironde.

Un devis d'un coût de 2154.02 € HT est présenté.

Où le rapport de M le maire,

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- accepte de renouveler le vidéo projecteur destiné à l'école de Cudos,
- charge M le maire de solliciter les demandes d'aides financières auprès du Conseil Départemental
- demande d'inscrire la dépense dans la section investissement du budget 2018.

VI FDAEC 2018

M le maire explique que la Gironde est le seul département à conserver ce fond d'aide aux communes.

En 2017 la commune s'est vu allouée la somme de 14087 €.

Or , pour 2018, la population de la commune est en dessous de 1000 habitants . De ce fait, la somme allouée est baissée à 8000 €.

Il faut déterminer sur quels travaux va porter cette aide.

VII STADE : PROJET DE CHANGEMENT DES MENUISERIES DANS LES VESTIAIRES DU STADE

Des menuiseries en bois sont défectueuses dans les vestiaires et toilettes du stade.

Un devis sera demandé auprès de l'entreprise DUPIOL

VIII QUESTIONS DIVERSES

1) EFFACEMENT DE LA DETTE : (DELIB2018/02/09)

M le maire fait part d'une demande d'annulation de dette provenant du tribunal administratif concernant un loyer du logement d'Artiguevieille de 2015 d'un montant de 479.97 €.

Le conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte l'effacement de la dette.

2) CHOIX DES PLOMBIERS

Suite à des réclamations provenant d'un nouveau plombier installé sur la commune, M le maire propose de partager les missions de plomberie à réaliser sur les bâtiments communaux.

M DUBOURDIEU serait en charge de l'école, stade, logements St clément, logement La poste, multiple rural et salon de coiffure.

M MAYS : serait en charge de la salle des fêtes, cercle logement mairie, artiguevieille.

Cette répartition sera proposée aux plombiers.

3) DON M TANZINI

Un chèque de 100 € nous a été transmis pour la coopérative de l'école.

Des remerciements lui ont été adressés par courrier.

4) PANNEAUX DE SECURITE DANS L'AGGLOMERATION

Lors de la dernière séance, l'acquisition de panneaux pour sécuriser le centre de l'agglomération avait été proposée.

Un devis de 845 € TC est présenté.

Le marquage n'est pas prévu dans ce coût.

5) LOGEMENT ST CLEMENT

Le logement doit être remis rapidement à la location. Un rafraîchissement des peintures va être fait dans tout le logement par l'agent communal.

La porte d'entrée est vétuste, il faudrait la changer.

Le loyer actuel est de 600 €. Il faut chercher une famille de 4 personnes. La location est prévue pour le 1^{er} avril.

Ce logement présente des frais de chauffage (GAZ) très onéreux.

M MATA, agent du SIPHEM a été questionné pour rechercher des possibilités de diminuer les frais de chauffage de ce bâtiment.

M le maire termine, en indiquant qu'il a un rendez-vous avec Gironde Habitat pour un projet de 5 maisons sur le plateau de Larroudey.

Il a également relancé un projet déjà réalisé par le géomètre pour un lotissement avec plusieurs lots.

L'ordre du jour étant épuisé la parole est donnée aux conseillers :

- M PORTES : la réunion de la commission des finances aura lieu le mardi 27/02 à 20 h30.

- M PLANTON : demande si l'on peut « rafraichir » les peintures des petites cabanes d'entraîneurs situées sur la main courante du stade.

- M PLATON : explique des problèmes personnels de téléphone : le réseau est saturé. il demande si Gironde Numérique, en charge des réseaux de la fibre optique, ne peut pas intervenir.

- M MISTLER : signale la route abimée au carrefour de « La Pla ». Concernant la facturation des ordures ménagères, il constate que la facturation est pratiquée par anticipation sur la période.

- M DAURIAN : souhaite revenir sur le partage des missions de plomberie évoquées au cours de la séance :

Il pense que c'est à M DUBOURDIEU, plombier de la commune depuis plusieurs années, qu'il revient de choisir la répartition du travail sur les différents bâtiments communaux. Il pense que M le maire devrait recevoir M DUBOURDIEU pour aborder le sujet avec lui.

FIN DE SEANCE 23 H15